

soldats de la force expéditionnaire canadienne ne sauraient être exprimées avec trop de force et de sincérité, à raison de ses sacrifices, de ses souffrances et de son héroïsme qui ont joué un rôle si important pour assurer la liberté du monde et sauver la civilisation.

Avant l'armistice, on avait projeté des plans et des préparatifs pour le retour, la démobilisation et la rentrée, après la guerre, dans la vie civile, de nos soldats et de leurs familles d'outre-mer. Ces plans sont maintenant des faits accomplis, et tandis que cette grande entreprise se présente, à raison des conditions d'après-guerre, avec bien des difficultés et des complications, on espère avec confiance qu'elle sera menée à bonne fin, rapidement et d'une façon satisfaisante.

Immédiatement après la conclusion de l'armistice qui entraînait nécessairement la fin de la fabrication de munitions et d'autres industries essentielles de guerre, mes conseillers prirent des mesures pour faciliter la reprise des affaires et trouver du travail. Les arrêtés en conseil comprenant les mesures prises vous seront soumis sans délai.

Un projet de loi relativement à la franchise électorale, avec les dispositifs nécessaires, eu égard à la situation actuelle, et à l'effet, entre autres choses, de permettre pleinement aux femmes de voter et de leur conférer le privilège de siéger au Parlement, sera soumis à votre étude.

On vous demandera d'étudier des projets de loi à l'effet de donner de l'aide à la construction de grandes routes, de porter secours aux soldats de retour du front pour les établir sur des terres, pour encourager une immigration désirable et promouvoir la colonisation.

Vous serez aussi appelés à étudier des projets de loi concernant l'enseignement professionnel, la création d'un Ministère de la santé publique, des mesures pour améliorer les conditions de logement dans tout le Dominion, au moyen de prêts faits dans ce but aux différents gouvernements provinciaux, et pour rendre valides par le Parlement les arrêtés en conseil prohibant l'importation et la fabrication des liqueurs enivrantes, et leur transport dans toute partie du pays où leur vente est interdite par la loi. Il vous sera soumis aussi une législation nécessaire sur certains sujets comprenant les pensions aux soldats et à leurs familles maintenant réglées par arrêtés en conseil.

On recommandera aussi à votre étude d'autres mesures importantes ayant pour objet de promouvoir le bien-être et la prospérité du peuple dans l'ère nouvelle de reconstitution sociale, aussi bien que matérielle, dans laquelle le monde est entré.

Après plus de quatre années de guerre, et nonobstant le dérangement subit, causé par l'armistice, la stabilité industrielle, commerciale et financière du Canada s'est bien maintenue. On espère qu'en outre de l'augmentation des affaires provenant de la reprise des entreprises publiques et particulières au Canada, interrompues par la guerre, et les améliorations et les progrès nécessaires par tout le Dominion, le Canada obtiendra une participation sérieuse dans l'expansion du commerce d'exportation, conséquence de la fin de la guerre et de la suppression des restrictions imposées au commerce durant les hostilités. Mes conseillers ont pris des mesures pour promouvoir et faciliter cette participation.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice et le budget pour le prochain vous seront distribués sans délai; et on vous demandera de

pourvoir aux moyens de faire face aux dépenses causées par la guerre et la démobilisation; et aussi pour faciliter le commerce, l'établissement de crédits nécessaires à l'achat des produits de notre agriculture, de nos industries de toutes sortes.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Il convient que nous manifestations notre reconnaissance à la Divine Providence pour la fin heureuse de la terrible lutte dans laquelle nos armées ont été engagées si longtemps, et pour le rétablissement de la paix dans le monde. Pendant ces hostilités prolongées, avec leurs cruelles vicissitudes et leur fortune incertaine, notre peuple ne s'est jamais permis de douter que la victoire finirait par couronner notre cause qui était celle de la vérité et de la justice. La coopération profondément loyale et sincère des dominions et des colonies d'outre-mer avec la mère patrie doit cimenter plus fermement et pour toujours ces liens qui constituent l'Empire en une union indissoluble. L'esprit né de sacrifices communs, de souffrances partagées, d'efforts héroïques unira, d'une façon permanente, on l'espère avec confiance, les alliés par les liens de souvenirs et de traditions durables, et facilitera avec efficacité la formation d'une Ligue des nations qui assurera pour toujours la paix du monde.

Son Excellence le Gouverneur général s'est ensuite retirée, et la Chambre des communes s'est également retirée.

La séance du Sénat est alors reprise.

Prière.

BILL REFOUNDANT LA LOI DES CHEMINS DE FER.

PREMIERE LECTURE.

Bill (A) intitulé: Loi refondant et modifiant la loi des chemins de fer—(L'hon. sir James Lougheed).

Sur une motion de l'honorable sir James Lougheed, il est résolu que 500 copies du dit projet de loi soient imprimées.

EXAMEN DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

Sur motion de l'honorable sir James Lougheed, il est ordonné que le discours de Son Excellence, le Gouverneur général sera pris en considération mardi prochain.

COMITE DES ORDRES PERMANENTS.

L'honorable sir James Lougheed propose:

Que tous les sénateurs présents, durant la présente session, constituent un comité chargé d'examiner les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et que le dit comité soit autorisé à s'assembler dans la salle du Sénat, les jours et aussi souvent qu'il le jugera à propos.

La motion est adoptée.